6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.20 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Vendredi 20 MARS 1908

PROCHAINEMENT
LE SATYRE DE WAGNONVILLE
par Oscar Méténier
GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT

Travail DE Misère

A propos d'un récent article intitulé : « Deux sous de l'heure », et constatant qu'une quantité, hélas ! énorme de malheureuses, véritables martyres de l'aiguille, se voyaient imposer ce misérable tarif de gain pour un travail exténuant, de nombreuses lettres nous sont parvenues, nous demandant : « Comment peuvent-elles vivre ? »

Nos lecteurs n'ont pas été les premiers à poser cette question. Il y a trois ans, en Allemagne, où sévit le même mal, des propagandistes de toutes les catégories sociales avaient organisé une exposition où l'on voyait s'exécuter ce travail *de misère, et où se lisait, sur un tableau* attenant, le nombre d'heures nécessaires et le prix payé pour ce travail. C'était effrayant comme témoignage d'exploitation.

L'impératrice d'Allemagne vint et revint visiter cette exposition ; et elle aussi s'écria : « Mais comment peuvent-elles vivre ? »

La réponse est venue d'Angleterre, et elle a été donnée par la Ligue contre l'exploitation de la sueur (« Antisweating league »). C'est la charité privée, c'est l'assistance publique qui font le *supplément. La société ne peut cependant* pas laisser tout à fait mourir de faim ces malheureuses exploitées ; et elle leur glisse un aumône tout au moins de quoi ne pas périr sur leur ouvrage. De sorte que vous, nous, l'Assistance publique, le contribuable, tous nous concourons à fournir aux exploiteurs le moyen de faire travailler à vil prix. C'est, en fait, à l'industriel sans cœur ni loyauté, que nous faisons la charité ; c'est la Ville, c'est l'Etat, c'est nous qui, par nos dons, nos secours à ses ouvriers et ouvrières, édifions sa fortune scandaleuse. C'est à ces millionnaires que nous faisons l'aumône !

La nation anglaise vient de déclarer qu'elle avait assez de cette duperie et de cette misère ; qu'elle allait mettre fin à cette exploitation d'elle-même ainsi que des travailleurs de la couture, hommes, femmes, enfants ; et le Parlement *vient d'être saisi par le gouvernement* d'un projet de loi sur les abus du travail à domicile (« Sweater industries bill »).

C'est en Angleterre que la révolte officielle éclate tout d'abord pour l'Europe, parce qu'en réalité le mal y a vraiment atteint l'extrême limite à laquelle tout abus social devient lui-même finalement et fatalement l'instrument de sa propre destruction. Quelques chiffres édifieront à cet égard :

La confection d'une douzaine de chemises, en toile commune, est payée de treize à dix-sept sous. Parfois, le fabricant ose descendre jusqu'à un sou pour la manufacture complète d'une chemise. La fourniture étant à la charge de l'ouvrière, le gain ne peut pas dépasser 50 centimes pour dix heures de travail sans relâche. Il ne faut pas croire que le client profite de cette exploitation ; la chemise ne lui est pas vendue moins cher ; avec ce sou de façon et environ un franc de matière première, la chemise a coûté au fabricant le maximum de 1 fr. 30 ; *il la revend de 2 francs à* 2 fr. 25. Son gain à lui est quinze fois, vingt fois supérieur à celui de la malheureuse qui a fait le travail. Il y a des mères de famille à qui on donne 25 centimes pour une paire de pantalons d'homme. S'agit-il d'objets pour lesquels il faut être d'une habileté toute spéciale, de corsets, par exemple, où la façon est difficile et compliquée : les travailleurs reçoivent 2 francs par douzaine, 16 centimes par corset, sur lesquels ils doivent fournir les baleines et le coton. Pour gagner 70 centimes, il faut qu'ils en fassent deux douzaines par jour. Or, une douzaine de ces corsets est vendue près de 30 francs par le fabricant (28 fr. 80).

Après cela il faut tirer l'échelle. C'est ce qu'a décidé de faire l'Angleterre, à l'approbation non seulement du Parlement, mais du pays tout entier. Et s'il en fallait un témoignage plus que convaincant, il suffirait de citer la manifestation éclatante que vient de faire, à cet égard, le fameux père Vaughan, dans un sermon qui a eu un retentissement énorme.

« Il y a, en Angleterre, s'est-il écrié, deux millions de femmes qui gagnent seulement de 5 à 7 centimes l'heure quand elles travaillent, et qui n'ont pas même la certitude de pouvoir travailler toute l'année à ce prix là. Elles sont les victimes d'une exploitation infâme, et il est juste que l'Etat intervienne pour les protéger. »

Or, on sait combien il faut qu'un abus soit pourri et compromettant pour que l'Eglise se mette à taper dessus. La condamnation est donc un fait acquis, et il n'y manque plus que la formalité du vote. Les conservateurs eux-mêmes sont tout acquis à la réforme, et même — le fait est remarquable — *la grande majorité* des industriels et des commerçants, qui verront disparaître par le fait une concurrence déloyale dont ils avaient eux mêmes à souffrir.

Il ne faudrait pas croire que notre ministère du travail reste, de son côté, indifférent, et n'ait pas son attention fixée sur ce problème, quant à notre pays. Une enquête active a lieu sur toutes les conditions du travail à domicile, chez nous. Un volume a déjà paru concernant la confection du linge de corps et de maison ; le dernier « Bulletin de l'Office *du travail* » annonce que l'enquête se poursuit en ce moment dans l'industrie des fleurs artificielles. Disons, par parenthèse, que cette étude est menée avec la plus grande discrétion ; les noms et adresses des ouvrières visitées sont tenus absolument secrets, ainsi que la source des renseignements venant des entrepreneurs et fabricants.

C'est, avant toute chose, à une enquête analogue qu'il a été procédé en Angleterre. Puis une commission parlementaire a été nommée en juin de l'année dernière par la Chambre des Communes ; et son rapport, qui a été appelé « le Livre bleu de la misère », a été distribué aux députés. La conséquence a été le dépôt du projet de loi.

Celui-ci a, du reste, comme base solide, l'expérience déjà acquise par plus de dix ans de pratique et de succès dans les colonies anglaises de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Là aussi, sévissait le « sweating system » avec toutes ses misères, tous ses maux et tout le *trouble apporté dans les affaires des in*dustriels et commerçants honnêtes. Il fut, en 1896, établi des commissions composées, en égal nombre, des représentants élus par les patrons et par les ouvriers, quelque chose, en fait, comme nos conseils des prud'hommes. Le président est une personnalité indépendante, désignée par les deux parties ou par le gouvernement. Ces commissions, techniquement très compétentes, tien*nent compte de tous les éléments diffé*rents de chaque localité, et elles établissent ensuite le tarif minimum qui doit être payé pour tout objet dont la confection est donnée à domicile. Il en coûterait tellement cher aux industriels qui tenteraient de faire travailler à un prix inférieur qu'ils en perdraient à jamais l'envie d'y revenir, s'ils l'avaient une fois.

Mais ces tentatives de rabais n'exis*tent pour ainsi dire même pas. La ré*forme a été un tel bienfait pour les fabricants eux-mêmes que, le plus souvent, ce sont eux qui ont pris l'initiative de son développement. Au début, par exemple, dans l'Etat de Victoria, il y avait sept de ces commissions ; on en compte quarante-neuf pour le présent, et la plupart ont été créées à la demande des industriels.

En fait, le « sweating system », ses misères, ses infamies, l'affaiblissement de la race qui en résultait par la débilitation du monde ouvrier, ont maintenant disparu des colonies anglaises de l'Australie. La mère patrie donne, en conséquence, l'exemple de les faire disparaître aussi de son sol européen. Le reste des pays intéressés, révoltés eux aussi, suivra naturellement, et ce sera une conquête de plus pour l'humanité et la civilisation.

ERNEST LESIGNE.

Hier & Aujourd'hui

Le 18 Mars à Berlin

Berlin a célébré son 18 mars par un pèlerinage aux tombes de 1848, par le chômage concerté et par l'organisation de réunions publiques à la Maison du Peuple et dans les quartiers ouvriers. C'est la Révolution du 18 mars 1848 que les socialistes ont voulu commémorer : la bourgeoisie allemande qui la fit, la renie aujourd'hui, Frédéric-Guillaume IV, sous la pression des évènements révolutionnaires de l'Allemagne du Sud, avait promis une constitution. Berlin ne crut pas à la parole de ce roi versatile, le peuple leva des barricades ; ses morts assurèrent la convocation de la Diète qui ébaucha la constitution de l'Allemagne fédérale.

Pour célébrer l'anniversaire du 18 mars, les ouvriers décidèrent de chômer ; les syndicats patronaux menacèrent aussitôt de renvoi immédiat tout ouvrier qui quitterait le travail, pour se mêler aux manifestations. C'est un nouvel épisode de la lutte des classes. Le pèlerinage au cimetière de Friedrischshain s'est déroulé sans incident notable malgré les provocations policières ; dans la journée 36 meetings populaires ont adopté une même résolution réclamant le suffrage universel pour les deux sexes.

Le Parti Socialiste de Prusse poursuit une révolution nouvelle : la réforme électorale, l'établissement du suffrage universel, égal et secret, pour remplacer le système de suffrage des trois classes que Bismarck lui-même ne craignait pas de représenter comme une honte pour une nation civilisée.

Il semblerait que les libéraux, héritiers de la bourgeoisie de 1848, devraient faire cause commune sur ce terrain avec les socialistes. Il n'en est rien ; ils ne sont plus aujourd'hui qu'un parti dégénéré, avili par l'âpre et exclusif amour du gain, appelé à disparaître, refoulé inerte et veule vers les partis conservateurs. C'est un des leurs, M. de Gerlach qui les fustige et les cingle de sanglante façon. « Ce sont les ouvriers, écrit-il, dans le « Velt am Montag », qui fêtent aujourd'hui cet anniversaire qui devrait être une date glorieuse pour notre bourgeoisie. Mais notre bourgeoisie d'aujourd'hui tremble au mot de révolution. Elle ne combat les privilèges des hobereaux que pour en obtenir sa part. Une décoration, un titre, voilà les ambitions qui animent les hommes politiques de notre génération. »

Quoi d'étonnant si en présence de pareille défection le peuple allemand se porte en masses toujours plus compactes vers le parti socialiste ? M. de Bulow, l'empereur Guillaume résisteront quelque temps peut-être ; mais le jour est proche où la grande vague populaire viendra balayer tous les obstacles.

G. DESMONS.

POUR CLEMENCEAU ou POUR MELINE ?

Si les adversaires du cabinet Clemenceau ne parviennent pas jusqu'à présent à réunir contre lui la majorité des républicains de la Chambre, il est des hommes qui, petit à petit, arrivent à grouper dans un mécontentement général les républicains du pays.

Ces hommes sont les préfets de M. Clemenceau lui-même qui travaillent avec une persévérance rare à servir dans les départements les partisans de la politique Méliniste.

M. le Préfet du Nord se distingue particulièrement dans ce genre de sport.

Nous aurons à revenir sur ses agissements en faveur des *municipalités progres*so-cléricales à Roubaix, à Douai et ailleurs.

Pour aujourd'hui, signalons à M. Clemenceau que, pour la place vacante d'administrateur des hospices à Douai, M. le Préfet du Nord va faire choix, pour représenter le gouvernement, de M. Godin, qui signa la pétition en faveur du maintien des écoles congréganistes.

Qu'en pense M. Clemenceau?

Nous ne le savons, mais nous pouvons lui affirmer que si M. Combes jouit d'une popularité incontestable dans le pays républicain, c'est qu'il n'eut pas toléré des nominations de ce genre.

CHRONIQUE

Taïtsé

Avec une feinte modestie, X... avait passé une notable [illegible] désintéressement et l'amour de sa maîtresse ; elle avait refusé une toilette neuve qu'il lui voulait bien offrir !

Notre hôte, que la fatuité du satisfait agaçait, nous dit lorsqu'on fut sorti de table :

— Voulez-vous l'histoire vraie d'une petite négresse de quinze ans ?

Et il nous lut ce fragment d'une lettre d'un de ses camarades d'école, parti depuis cinq ans en Afrique :

« C'est dans une clairière de la forêt, tout proche du village, que je la rencontrai pour la première fois. Elle était venue puiser de l'eau au fleuve. Sa cruche emplie, elle la posa dans l'herbe et s'assit sur un rocher, rêveuse. Elle y resta longtemps les yeux fixés, tantôt de mon côté, tantôt vers la fuite ininterrompue de l'eau, à sa droite. Puis elle se leva, vint à moi, remplit d'eau le gobelet en bois qu'elle avait à sa ceinture, et me le tendit. Son geste et son regard présentaient singulier mélange de timidité et d'audace. Je lui demandai :

— Pourquoi m'apportes-tu à boire ?

Elle me répondit :

— Le ciel est brûlant. J'ai pensé que tu avais soif.

— Que t'importe ? Tu ne me connais pas.

— Taïtsé donne à boire à celui qu'elle aime.

Elle avait dit cela avec une gravité si convaincue et en même temps si naïve, que je demeurai un instant sans paroles, surpris et déconcerté par cette déclaration imprévue, en plein cœur d'Afrique. Puis je m'en tirai comme je pus et me mis à plaisanter l'enfant sur un amour sitôt né et qui s'en irait en courant, plus vite encore qu'il n'était venu, comme l'onde hâtive, là-bas. Qu'avait-elle donc aperçu d'ensorceleur, en emplissant sa cruche, dans les petites vagues moqueuses ? Quel caprice lui avaient soufflé, pour se jouer d'elle, les roseaux de la rive ?

Mais je dépensais mon esprit en vain. Elle s'était accroupie tout contre moi, son gobelet vide d'une main, de l'autre, coupant des brins d'herbes autour d'elle. Elle m'écoutait sans paraître goûter mes saillies, le cou penché. Je vis qu'elle pleurait de grosses larmes lourdes qui faisaient, en tombant sur ses cuisses, comme les gouttes lentes d'une pluie d'orage. J'eus pitié d'elle, je la pris dans mes bras. Elle abandonna sa tête sur mon épaule et me regarda avec soumission sous ses cils mouillés :

Si tu m'aimais, dit-elle, je tresserais une couronne pour la mettre dans mes cheveux et une pour toi.

En parlant, elle se collait à moi, semblait vouloir s'implanter dans ma poitrine, me communiquer quelque chose d'elle-même, cambrait sa taille, gonflait sa gorge, comme une tourterelle amoureuse. Elle crut devoir expliquer, avant d'aller plus loin dans sa grande confidence :

— Taïtsé n'est plus une enfant.

Puis elle ajouta tout de suite :

— Taïtsé voudrait que tu l'achètes. Si tu l'aimais, tu l'achèterais. Elle ne coûterait pas bien cher.

Et elle me raconta... Son père allait la vendre. Elle serait achetée par Mtana, un homme de la tribu, très méchant, qui la voulait et qui la tuerait sûrement au bout de peu de temps, quand il serait ivre de kmol. Son père et Mtana étaient presque entendus. Et, comme on redoutait Mtana, personne n'offrirait un prix supérieur, par crainte de sa colère. Alors le grand chef l'adjugerait à Mtana et elle serait malheureuse. Si je voulais ! Il y a tant de jours qu'elle cherchait à me voir !...

Je crus comprendre qu'elle désirait être achetée, moins par amour pour moi, qu'afin d'éviter l'autre. Je craignis d'éveiller la susceptibilité des indigènes et de risquer le but même de mon voyage, en créant une rivalité pleine de périls entre Mtana et moi. La femme n'a cessé d'être depuis Hélène, le pire brandon de discorde entre les hommes. A quoi m'eût servi d'avoir traduit Homère sur les bancs du lycée, si je n'en tirais aujourd'hui une règle pratique pour la conduite de ma vie ? Je m'efforçai donc d'expliquer à Taïtsé qu'il m'était impossible d'exécuter son désir. Je parlai longuement de mes ressources, beaucoup moins considérables qu'elle ne l'imaginait, et de mes scrupules réels : n'était-ce pas forfaire à l'amitié, mal répondre à l'hospitalité cordiale que j'avais reçue au village, que de disputer une femme à l'un de mes hôtes ?

Elle m'écoutait sans plus parler, avec attention, le front de nouveau incliné. Quand je lui fis prévoir mon prochain départ et la nécessité qu'elle ne quittât pas son pays, elle murmura sans lever la tête, — sa voix semblait sortir de la toison moutonneuse de ses cheveux :

— Tu m'emporterais. J'irais où tu irais.

Ce fut tout. Elle ne dit plus rien. Je la vis si triste que, pour la seconde fois, j'eus pitié de sa détresse. Je tentai de la consoler. Je lui dépeignis le grand chagrin que j'éprouvais à ne pas pouvoir l'acheter, parce qu'elle ne m'était point indifférente.

Elle me regarda sans prononcer une parole, mais secoua lentement sa tête crêpue de ce geste instinctif qui veut dire non dans tous les pays du monde. Elle se courba, mit la cruche pleine sur son épaule, arrondit le bras en l'air pour la soutenir et s'éloigna à petits pas dans l'herbe haute, disparut à travers les arbres.

Je la rencontrai deux ou trois fois avant la vente. Elle détourna les yeux. Je voulus l'aborder ; elle m'arrêta :

— Taïtsé doit t'oublier. Ne lui parle pas. N'enlève pas son courage. Elle a si grand désir d'aller confier sa peine au fleuve profond !

Le jour arriva. Elle était sur la grand' place, devant la case du chef, avec une dizaine de filles de son âge. Elle semblait moins résignée. Quand elle me vit, elle fit vers moi, de ses deux mains, une implo-ration. Je me sentis faible et m'écartai. Mais une heure après, comme la voix de Matna disait son enchère, je ne sais quelle folie me traversa l'esprit, le regard triste de Taïtsé m'entra jusqu'au cœur et je l'obtins pour un collier de perles en plus. Il y eut un silence de stupeur parmi les indigènes ; aucun n'éleva la voix pour me reprendre la jeune fille, pas même Matna. Mais ses yeux me suivirent avec une sauvage expression de fureur.

Le soir, Taïtsé tressa nos deux couronnes de fleurs. Puis la vie sous la tente continua, plus douce pour moi, paisible et heureuse dans la fraîcheur de l'idylle.

Une fois, pendant notre sommeil, Matna se montra. Dénoncé par mon chien qui couchait à l'entrée, je le vis s'enfuir dans l'ombre, un couteau à la main.

Taïtsé fut épouvantée. Elle me déclara qu'elle ne dormirait plus la nuit, qu'elle veillerait à mon côté pour me protéger. Je voulus la rassurer ; je plaisantai ses craintes et son rôle de gardienne :

— Alors, dis-je, tu seras mon petit bou-[illegible]

« Tahoro » désigne un jouet d'enfant, une sorte de petit bouclier en osier dont ils se servent dans les danses.

— Je serai ton « tahoro », répondit Taïtsé gravement.

Depuis, quand je m'éveillais la nuit, je la voyais accoudée près de moi, les yeux grands ouverts fixés sur l'ouverture de la tente. Elle me disait : — Dors ! — avec l'air sérieux d'une grande personne qui surveillerait le sommeil d'un enfant et, parfois, abaissait mes paupières du doigt ou couchait sa tête sur la mienne pour m'assoupir.

Une nuit, — je m'en souviendrai jusqu'à la tombe, — je fus éveillé en sursaut. J'eus la sensation du petit corps de Taïtsé qui se glissait sur le mien, puis, dans la même seconde, d'un homme qui nous frappait et de l'ébranlement du coup. Je m'élançai à bas du lit ; je ne sentais aucune blessure. Je bondis vers l'homme qui fuyait et l'étendit à terre d'un coup de pistolet. Tout cela avait duré l'espace d'un éclair. J'aurais pu croire à la hantise de quelque mauvais rêve. Je revins sous la tente. Taïtsé était restée étendue sur le lit. Le couteau de Matna était dans sa poitrine jusqu'à la garde. J'allais le retirer. Elle me prit la main dans la sienne et me dit à voix basse :

— Laisse-le.... Il retient ma vie qui part.

« Atalatna », la vie qui part, est un des jolis mots de leur langue. C'est un diminutif de « tala », qui veut dire vie. C'est comme une demi-vie, une vie qui va finir, qui s'en va doucement. Je fus saisi, en entendant pour la première fois, Taïtsé prononcer ce mot, triste et définitif. Je m'agenouillai près du lit, plein d'une reconnaissance infinie. Je la soulevai tendrement dans mes bras. Elle me parla avec la faiblesse d'un souffle.

— J'ai vu... trop tard... pour dire... Alors ton petit bouclier...

Elle s'arrêta, avec un gentil sourire, sur cet enfantin qualificatif de « tahoro », que, quelques jours auparavant, je lui avais donné en plaisantant. Je lui parlai, ou plutôt mon cœur lui parla : car je serais incapable de me rappeler ce que je lui dis. Elle semblait m'écouter avidement ; elle se taisait toujours et continuait à me regarder de ses grands yeux brillants, la bouche desserrée par son sourire. Je ne saurais dire combien de temps cela dura. L'aube blanchissante me montra soudain un mince filet de sang, qui coulait au coin de ses lèvres et tachait de rouge le drap. La petite âme fidèle de Taïtsé s'en était allée au pays des ancêtres... »

Henry BUTEAU.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON
Dramatique, Local, Inédit

Le Satyre de Wagnonville

par OSCAR MÉTÉNIER
PARAITRA PROCHAINEMENT

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Béthune.

Par jugement rendu contradictoirement en la deuxième chambre de ce Tribunal, jugeant en police correctionnelle, le 6 février 1908 ;

Le nommé LEGROUX Alexandre, 74 ans, cultivateur, demeurant à Carvin-Libercourt, a été condamné pour avoir, le 17 décembre 1907, à Carvin-Libercourt trompé ou tenté de tromper le contractant sur la nature, les qualités substantielles, la composition et la teneur en principes utiles de lait, denrée servant à l'alimentation de l'homme, en mettant en vente du lait qu'il savait être falsifié par l'addition de 15 % d'eau, à deux cents francs d'amende, au paiement des décimes et demi-décimes et aux dépens.

Le Tribunal a ordonné l'insertion du jugement, par extrait, en première page dans les journaux le *Citoyen* publié à Béthune, le *Journal de Lens* publié à Lens et le *Réveil du Nord* publié à Lille, le tout aux frais du condamné et dit que le coût de chacune des dites insertions ne dépassera pas trente francs pour les journaux le *Citoyen* et le *Journal de Lens* et cinquante francs pour le journal le *Réveil du Nord*.

Par application des articles 1, 3, 7 de la loi du premier août 1905, 194 du Code d'instruction criminelle et 33 de la loi du trente mars 1902.

Pour extrait conforme :
Le Greffier du Tribunal,
J. LECOMTE, a.-g.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
DERANSART.

5495

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Béthune.

Par jugement rendu contradictoirement en la deuxième chambre de ce Tribunal, jugeant en police correctionnelle, le 6 février 1908 ;

La nommée DECOUPIGNY Catherine-Elisabeth-Emilie, femme Dubus Martin, 57 ans, cultivatrice, demeurant à Liévin, a été condamnée pour avoir, à Liévin, le 26 octobre 1907, falsifié du lait en l'additionnant d'eau dans une proportion de 10 à 15 % et en l'écrémant d'environ 50 %, à deux cents francs d'amende, au paiement des décimes et demi-décimes et aux dépens.

Le Tribunal a ordonné l'insertion du jugement, par extrait, en première page dans les journaux le *Citoyen* publié à Béthune, le *Journal de Lens* publié à Lens et le *Réveil du Nord* publié à Lille, le tout aux frais de la condamnée et dit que le coût de chacune des dites insertions ne dépassera pas trente francs pour les journaux le *Citoyen* et le *Journal de Lens* et cinquante francs pour le journal le *Réveil du Nord*.

Par application des articles 1, 3, 7 de la loi du premier août 1905, 194 du Code d'instruction criminelle et 33 de la loi du trente mars 1902.

Pour extrait conforme :
Le Greffier du Tribunal,
J. LECOMTE a.-g.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
DERANSART.

5496

A LA CHAMBRE

Emile Zola au Panthéon

Le transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon. — La question des crédits devant la Chambre. — Discours de M. Maurice Barrès. — Violents incidents. — MM. Buyat, Jaurès, Doumergue, demandent à la chambre d'honorer le grand écrivain. Les crédits sont votés par 356 voix contre 164.

Paris, 19 mars. — La séance est ouverte à deux heures quinze, sous la présidence de M. Brisson.

M. COLLIARD demande un crédit de cent mille francs pour secourir les ouvriers victimes du chômage par suite de l'incendie de l'usine Rivoire et Carret à Lyon. L'urgence est prononcée et la proposition est renvoyée à la commission du budget.

On adopte une série de projets d'ordre financier.

Emile Zola au Panthéon

On aborde ensuite la discussion du projet de crédit de 35.000 francs pour la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

Discours de M. Maurice Barrès

M. Maurice BARRES. — On nous demande 35.000 francs pour transporter Zola au Panthéon ; je crois que nous n'aurons jamais meilleure occasion de faire une économie. (Protestations). Je sais que la question est brûlante, mais c'est notre honneur à tous d'apporter ici nos opinions tout entières.

Je ne suis pas dreyfussard, mais je ne veux pas passionner le débat ; je laisserai de côté l'affaire Dreyfus. J'examinerai l'œuvre de Zola dans son ensemble. Nous sommes des hommes politiques, faisons attention aux conséquences du vote que nous allons émettre.

Zola a insulté l'ouvrier dans l' « Assommoir », l'employé dans le « Bonheur des Dames », le bourgeois dans « Pot-Bouille » ; son œuvre qui veut être vraie est calomnieuse.

Il faut avoir passé à l'étranger pour savoir à quel point l'œuvre de Zola a servi à diffamer les mœurs françaises.

M. LE PRESIDENT. — Je dois faire remarquer à l'orateur que le Parlement a déjà, par une loi, ordonné le transfert des cendres de Zola au Panthéon. Il a le droit de demander l'abrogation de cette loi ; il n'a pas le droit de la considérer comme nulle et non avenue.

M. Maurice BARRES. — M. Zola a avili la France. Si je voulais donner lecture de certains passages de ses œuvres, il faudrait faire évacuer les tribunes. (Rires). Je me contenterai de rappeler l'opinion bien connue de M. Anatole France sur cette œuvre.

M. Charles DUMONT. — Et celle de M. Maurice Barrès ?

M. Maurice BARRES. — Vous vous trompez grossièrement, M. Charles Dumont.

VIOLENTS INCIDENTS

M. LE PRESIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. (Bruit).

M. Maurice BARRES. — Je n'ai pas voulu insulter un collègue.

La droite acclame M. Maurice Barrès ; la gauche conspue.

M. LE PRESIDENT. — J'adjure mes collègues républicains de faire silence et de ne voir dans certaines violences voulues qu'un signe du désarroi de leurs adversaires. (Vifs applaudissements à gauche).

M. BARRES. — M. le président abuse à mon égard de sa haute situation. (Applaudissements à droite). Je dis que Zola a insulté des catégories entières de citoyens.

M. Charles DELONCLE. — Et vous, vous avez insulté les instituteurs. (Applaudissements à gauche).

M. BARRES. — J'approuve les paroles prononcées l'autre jour au Sénat par M. Bérenger. (Rires). Il y avait chez Zola une préoccupation basse, pornographique. (Protestations à gauche).

M. ROUANET. — Vous avez écrit des choses autrement ignobles.

LES DIVINITES DE ZOLA

M. BARRES. — Zola a eu deux divinités : la science et la République. (Applaudissements à gauche). Mais pour avoir copié dans ses romans certains passages de manuels spéciaux, il n'a pas collaboré à cette œuvre noble et grande qui s'appelle la science. Il n'a pas été le collaborateur de Claude Bernard. Quant à la République, il y a apporté le concours de ses dames, de Nana.

M. ROUANET. — Elles étaient toutes boulangistes. (Rires).

M. BARRES. — Vous allez planter le drapeau de la République dans la marchandise de Zola. (Bruit).

M. ALLARD. — C'est ça l'esprit académique. L'Académie est encore loin de la Chambre.

M. MAURICE BARRES. — Quand vous dites qu'une société ne vous plaît pas, vous vous mettez encore plus bas.

M. ALLARD. — Je ne comprends pas ce que vous me répondez ; le comprenez-vous vous-même ?

M. MAURICE BARRES. — Je ne discute pas les mérites littéraires de Zola. Ce ne sont pas de ceux-là qu'il peut être question dans une assemblée populaire. Vous le glorifiez pour avoir écrit : « J'accuse ». (Applaudissements à gauche). Eh bien, je vous comprends, vous avez tous écrit le même article dans les journaux de vos sous-préfectures.

M. HOZIER. — Tout le monde ne peut pas représenter les Halles.

M. VARENNE. — Vous êtes le député de la Mi-Carême. (Rires et applaudissements).

CE SERA UN SACRILEGE !

M. BARRES. — Vous mettez Zola à côté de Berthelot, de Victor Hugo, de Hoche et de Marceau ; c'est un sacrilège. Vous entourez l'œuvre de Zola d'un nuage mystique. Il n'est pas de bonne politique d'avilir dans un pays l'idée de la gloire. Supposez un jeune homme qui visite le Panthéon ; après avoir vu la grande inscription : « Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante », après avoir regardé les fresques de Puvis de Chavannes, il arrive devant la tombe de Zola. Il a une déception, et il tire de sa visite cette leçon de scepticisme : arrive au succès par n'importe quels moyens, succès d'argent, succès de scandale, peu importe, après tu te décrasseras avec de la politique.

Il se peut que vous ne soyez pas offensés par la littérature de Zola qui m'offense, mais je suis blessé par cette idée qu'on fera défiler l'armée devant le cercueil de Zola. Connaissez-vous l'édition allemande de la « Débâcle » ? On voit sur la couverture, un soldat allemand qui roule dans la boue un porte-drapeau français.

M. GERAULT-RICHARD. — Ce n'est pourtant pas la faute de Zola si on a été battu !

M. BARRES. — Je tiens la brochure allemande à la disposition de celui qui me répondra. Il ne lui sera pas difficile d'être plus éloquent que celui qui vous parle, mais j'ai cru de mon devoir de répudier une dernière fois l'exploitation des malheurs de la Patrie. (Applaudissements à droite).

Discours de M. Buyat

M. BUYAT. — Je dois protester contre les paroles de M. Maurice Barrès. Je me rappelle bien le temps où l'égoïsme et la peur étaient assis au conseil du gouvernement. Quand on allait au Palais de Justice on n'y était pas plus heureux. On trouvait un président qui répétait à ceux qui demandaient justice : « La question ne sera pas posée ».

Je rappellerai à M. Barrès le discours d'Anatole France aux obsèques de Zola. Et maintenant, croit-il que la lecture des livres de Zola soit plus déprimante pour la jeunesse que celle de cette œuvre délicate, mais un peu immorale qui s'appelle le « Jardin de Bénérice ».

M. BARRES. — J'ai entendu déjà ce reproche pendant que je parlais. J'aurais cru montrer de la fatuité en m'en défendant. C'est le transfert de Zola au Panthéon qui est inscrit à l'ordre du jour. S'il plaît à M. Buyat de retarder mon propre transfert au Panthéon je ne m'y oppose pas. (Rires).

M. BUYAT. — Les romans de Zola sont de larges tableaux pleins de douleur humaine. Nous ne sommes pas une académie.

VOIX A DROITE. — On s'en aperçoit.

M. BUYAT. — Mais qui n'admirerait pas la vigueur de touche du grand romancier. Si à l'époque des luttes qu'a rappelée M. Barrès les pouvoirs publics avaient fait leur devoir Zola n'aurait pas eu à intervenir. Mais le monde politique faisait autour de la vérité la conspiration du silence et les chefs militaires factieux envahissaient le prétoire de la justice : voilà pourquoi Zola a parlé. Associons-nous tous à l'œuvre de la réparation. (Applaudissements à gauche).

M. de Grandmaison intervient

M. de GRANDMAISON. — Je suis amené à la tribune par les paroles que prononçait il y a quelques instants M. Maurice Barrès, celui que M. Marcel Sembat appelait, il y a deux ans, un des plus grands écrivains de la France. M. le président du Conseil a dit que nous vivions sous un régime d'incohérence. Ah ! oui, époque d'incohérence, celle où l'antimilitarisme est chemin de pouvoir.

Hervé n'a pas dit le quart de ce qu'a dit